

# Pas de baisse salariale pour les ministres francophones

Le PS n'a pas accepté la proposition d'une baisse de 10 % des salaires mise sur la table par le cdH

**U**n ministre ne gagnera désormais plus la même chose selon qu'il siège au gouvernement wallon ou dans celui de la Communauté française. Y compris quand il a deux casquettes...

Une baisse salariale de 10 % pour les ministres ? C'était un engagement pris au cœur de l'été, dans le nouvel accord de majorité pour la Région wallonne. Et le gouvernement de Willy Borsus (MR) n'a pas traîné. Dès sa séance du 31 août, il a acté sa diminution salariale, avec une entrée en vigueur dès le mois de septembre. Une fa-

sera donc de 17.438 euros brut annuels, selon les calculs de la ministre-présidence wallonne, corroborés par le cabinet du

ministre du Budget, Jean-Luc Crucke (MR).

Et en Communauté française ? Il n'en sera rien. Selon nos informations, le cdH a déposé la mesure sur la table, lors du conclave budgétaire de la semaine passée. Un souci de cohérence avec ce qui s'est fait en Wallonie, plaide-t-on dans les rangs humanistes. Mais le PS a calé.

« **EN TOUTE FIN DE CONCLAVE** » Le porte-parole de Rudy Demotte (PS) ne le nie pas, même s'il le recadre. « *Il est exact que le cdH, par l'entremise de la ministre Schyns, a interpellé l'ensemble des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur une éventuelle nouvelle baisse de salaire, en toute fin de conclave, c'est-à-dire exactement le jeudi 28 septembre en fin d'après-midi* », explique-t-il.

« *Collégalement, les ministres n'ont pas donné suite à cette demande de dernière minute* », poursuit-il. « *Dans le cadre du conclave qui s'est conclu ce même jeudi soir, il faut savoir que l'ensemble des ministres et leurs cabinets pouvaient introduire leurs demandes avec des notes circonstanciées depuis le début des bilatérales qui se sont*

*déroulées depuis le début du mois de septembre.* »

« *Les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas de tabou mais font valoir qu'il serait opportun d'avoir une action coordonnée à ce sujet au sein de tous les niveaux de pouvoir.* »

enchaine encore le porte-parole de Rudy Demotte. « *Par ailleurs, nous rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué le salaire de ses ministres à deux reprises ces dix dernières années : une décision a été prise en ce sens en juillet 2007 (-10 %) et en décembre 2011 (-5 %).* »

Bref, les ministres cdH auraient trop tardé à déposer leur proposition sur la table. Et, faute de consensus entre partenaires, elle a été rejetée. À une année budgétaire ultérieure ? Ce n'est pas annoncé à ce stade. Quant aux deux baisses successives rappelées par le porte-parole de M. Demotte, elles avaient également touché les ministres wallons, par souci de cohérence, disait-on alors. Elle ne sera désormais plus de mise. Et

même si ce sera difficilement défendable dans le contexte du moment : un ministre francophone sera, dès ce mois de septembre, mieux payé qu'un ministre wallon... ●

CHRISTIAN CARPENTIER

**Françoise Bertieaux**

« **Un mauvais signal !** »

Chef de groupe MR au Parlement de la Communauté française, Françoise Bertieaux ne décolère pas à l'annonce du refus du gouvernement Demotte de diminuer son salaire, que nous lui apprenons.

« *L'argument d'une proposition cdH trop tardive ne tient absolument pas la route !* », assène-t-elle. « *Un conclave budgétaire n'est là que pour préparer les équilibres. Les documents budgétaires proprement dits, nous ne les aurons que dans six ou sept semaines. Au pire, on pouvait même s'en sortir en arrêtant les mêmes crédits qu'aujourd'hui, en sachant qu'on aurait ensuite 10 % de non consommé en 2018...* »

« *Tout cela n'est donc qu'un prétexte pour ne pas faire le même effort que celui que le gouvernement wallon s'est imposé. C'est un bien mauvais signal ! Ceci dit, même s'ils déclaraient vouloir le faire, ce serait difficile d'en contrôler la réalité. La composition des salaires de ministres est à ce point peu claire qu'ils se nourrissent en permanence de ce flou, de l'écran de fumée qu'ils ont créé autour...* » ●

CH. C.

Le PS reconnaît avoir bloqué la mesure, mais en rejette la faute sur... Marie-Martine Schyns qui aurait « trop tardé » à la mettre sur la table

çon, pour l'équipe MR-cdH, de participer aux efforts budgétaires demandés à la population. Un ministre gagnant 174.380,35 euros brut, la perte

## Un calcul qui est assez complexe

Le montant précis d'un salaire ministériel demeure un calcul complexe. Il se compose d'abord de son indemnité de député, que son Parlement d'origine rembourse à son gouvernement. Puis d'un complément que ce même gouvernement lui verse. Diverses indemnités forfaitaires et non imposées viennent ensuite s'y ajouter. Elles sont versées sans demande de justificatif en re-

tour.

Un : des frais de représentation (actuellement 5.260,93 euros par an). Deux : des frais de logement (566,43 euros par mois). Et trois : une indemnité pour frais domestiques (2.074,13 euros par mois). D'autres avantages peuvent s'y ajouter, comme une assurance-vie à la Communauté française.

Comme le précise le Crisp dans un de ses courriers, ministres

wallons et francophones ont également droit à un pécule de vacances et à une allocation de fin d'année, calculés sur la base de leur seule indemnité parlementaire.

Diverses entités ont déjà appliqué des diminutions salariales, comme le gouvernement Borsus l'a décidé à la fin août. Elles ne concernent alors que les traitements de base, pas les suppléments. ●

CH. C.

| Les salaires des ministres* |          |
|-----------------------------|----------|
| <b>Fédéral</b>              |          |
| Premier ministre            | 11.477 € |
| Vice-Premier                |          |
| Min Aff. étrangères         |          |
| Ministre                    | 11.150 € |
| Secrétaire d'Etat           | 10.702 € |
| <b>Région wallonne</b>      |          |
| Ministre-président          | 10.850 € |
| Ministre                    |          |
| <b>Communauté française</b> |          |
| Ministre-Président          | 11.451 € |
| Ministre                    |          |
| <b>Région bruxelloise</b>   |          |
| Ministre-président          | 10.771 € |
| Ministre                    | 10.563 € |
| Secrétaire d'Etat           | 10.119 € |
| <b>Région flamande</b>      |          |
| Ministre-président          | 10.716 € |
| Vice-Premier                |          |
| Ministre                    | 10.062 € |

\* Salaire net d'un isolé sans personne à charge et sans autre revenu, déduisant ses seuls frais forfaitaires

### Triste première

## 600 euros de salaire net en moins pour Alda Greoli

Alda Greoli est désormais un cas unique. Elle était déjà la seule ministre de l'équipe Demotte à siéger également au gouvernement wallon. Cela ne lui donne bien entendu droit qu'à une seule rémunération, qui est prise en charge à ce dernier niveau. Elle va donc, demain, gagner... moins que ses collègues de la Communauté française! Et ce alors que c'est sans doute celle qui y bosse le plus, puisqu'elle a deux (co-

pieuses) casquettes, qui ne lui donnent néanmoins droit qu'à un seul et unique traitement!

Quelle sera la différence? On peut l'évaluer à environ 600 euros net. En Communauté française, un ministre gagne en moyenne 11.451 euros net (calcul fait pour un isolé sans personne à charge et sans autre revenu, qui déduit uniquement ses frais forfaitaires). Jusque fin août, c'était la même chose pour un ministre wallon. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre,

ce traitement est retombé à 10.850 euros net pour les Namurois. Soit donc les 600 euros net en moins.

Le traitement reste évidemment (très) confortable au niveau wallon. Mais le système de calcul entraîne une discrimination difficilement justifiable, au détriment de M<sup>me</sup> Greoli. Contactée ce lundi par nos soins, elle n'a pas souhaité commenter cette nouvelle donne, tout en la confirmant. ●

CH. C.